# L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville,
IMPRIMÉ PAR JEROME BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 18 NOVEMBRE 1835.

NOMINATION FAITE PAR LE GOUVERNEUR.

M. *Arthur Guillotte*, inspecteur de farine pour la ville de la Nelle.-Orléans, à la place de Bernard Lobre, décédé.

## BANQUE DES CITOYENS

Nous sommes chargés d'apprendre que les commissaires dernièrement nommés pour négocier en Europe un emprunt pour cette banque ont réussi à obtenir de la maison Hope & Co., un prêt de 3 millions de piastres à des conditions très-avantageuses, pourvu que l'Etat de la Louisiane fournisse sa garantie, et que la banque ne se charge pas de la construction du Canal entre le bayou Bienvenu et le Mississipi.

Nous espérons qu'il n'y aura qu'une seule opinion au sujet de ces clauses constitutionnelles. La compagnie fut autorisée, mais non pas astreinte, à faire creuser ce canal, puisqu'elle succédait à la compagnie de Navigation du lac Borgne, ou à payer à l'Etat, un *bonus* de $500,000. Ce *bonus* sera payé, et alors, tout l'espace compris entre le lac Borgne et la ville sera livré aux améliorations projetées par la compagnie du chemin de fer de Pontchartrain.

La garantie demandée à l'Etat n'est que nominale, c'est-à-dire, une simple formalité, puisque l'Etat sera garanti par les obligations mêmes de cette banque.

Quand on pense donc que la charte a déjà été accordée, que l'emprunt a été négocié à des conditions avantageuses pour la Banque et pour l'Etat, que la charte de la Banque des Etats-Unis, expirant au mois de mars prochain, il se trouvera 4 millions de piastres d'enlevés à la circulation dans l'Etat, que la banque doit commencer ses opérations aussitôt que la foi de l'Etat aura été officiellement engagée, acte de la plus haute importance pour le commerce et l'agriculture, et que les besoins du commerce exigent impérieusement un substitut immédiat pour la Banque des Etats-Unis en cette ville, il est à désirer et il faut espérer que la charte de la Banque des Citoyens sera amendée à la prochaine session de la Législature d'une manière conforme aux conditions de l'emprunt, et de sorte que cette banque puisse commencer de suite ses opérations. Nous avons vu plusieurs lettres écrite d'Europe par des personnes les plus respectables, au sujet de cet emprunt ; toutes s'accordent à dire que les conditions sont les plus avantageuses qu'aucune de nos banques locales ait jamais pu obtenir.

Nous croyons que la maison Hope & Co. ont privilège d'accepter ou de disposer de six autres millions, et que la compagnie gardera les trois derniers millions, pour en disposer lorsque le cours du change étranger offrira des bénéfices à faire. Le crédit de l'Etat ne peut donc pas souffrir en étant solidaire des obligations de la banque, et il est principalement exigé que le reste des obligations soit vendu à de petits capitalistes aux conditions les plus avantageuses, et que le crédit de nos banques soit bien établi à l'extérieur.

Les puissances millionaires d'Europe sont bien convaincues de la solidité de nos banques, mais ils exigent la garantie de l'Etat, non pour eux-mêmes, puisqu'ils veulent négocier nos obligations et non les conserver, mais pour la satisfaction des agents de change et des capitalistes qui, ignorant la nature de nos institutions, ne reconnaissent que le gouvernement général ou les divers gouvernemens d'Etat.

Le crédit de l'Etat ne saurait souffrir en servant de garantie aux obligations de la Banque des Citoyens ; et le crédit de nos banques doit nécessairement augmenter, comme dans ce cas la garantie est réciproque, et comme personne ne peut douter de la valeur de ces obligations déjà garanties par des hypothèques, &c. personne ne doute, non plus de la nécessité, de la sûreté et de la convenance d'engager la foi de l'Etat pour garantir un emprunt avantageux qui facilitera les opérations commerciales du pays en livrant douze millions de plus à la circulation.

Mais, il y a un autre motif qui doit engager nos concitoyens et nos capitalistes à réclamer l'amendement que nous suggérons à la charte de la banque. Jusqu'à présent, tous les emprunts contractés par nos établissemens financiers ne l'ont été qu'à Londres, mais celui-ci se fait en Hollande, et ouvre une vaste carrière sur le continent d'Europe à nos entreprises commerciales ; résultat auquel doivent désirer atteindre toutes les personnes qui font le commerce étranger, et qui, certes, est de la plus haute importance, pour la prospérité de la Louisiane. En conséquence, nous verrons une rivalité s'établir entre nos prêteurs d'Angleterre et du continent, et il sera de l'intérêt des actionnaires eux-mêmes de soutenir notre crédit en Europe, et par conséquent, le crédit de l'Etat et de nos institutions financières.

## NOS RELATIONS AVEC LA FRANCE.

Plus nous examinons avec attention les différentes procédures et les divers documens qui ont donné naissance au bill de l'indemnité française et plus il y a pour nous et pour tout homme qui veut réfléchir de sang froid de justes raisons de ne pas croire à l'authenticité de ces bruits de mésintelligence de rupture, de guerre entre la France et l'Amérique : plus nous cherchons à remonter à la source de ces bruits et plus nous obtenons des preuves convaincantes que l'esprit de spéculation et d'agiotage seul a pu les produire et leur donner l'ombre de crédit qu'ils ont acquise parmi la portion timide et irréfléchie de notre population. C'est ce que nous allons chercher à démontrer de la manière la plus laconique possible.

Si nos lecteurs ont suivi attentivement la marche de la négociation, depuis l'époque de sa naissance jusqu'au moment actuel, qui certes est le moins critique de tous, ils se seront sans doute aperçu que la transaction conclue conditionnellement ne saurait manquer de s'effectuer, et que loin qu'une guerre soit à craindre entre les deux nations, tout devrait au contraire porter à croire que l'amitié la plus franche et la plus cordiale qu'une paix inaltérable qu'une fraternité indissoluble sont l'objet des desirs mutuels de la France et des Etat-Unis d'Amérique. Pour s'en assurer repassons sommairement l'histoire du fameux bill de l'indemnité et voyons sur quelle base il a été assis.

Le traité du 4 juillet 1831 conclu entre le gouvernement Français et celui de Washington établit la légalité de la créance américaine ; et d'après les documens produits il fixe la somme à payer à 25,000,000 de fr. Ce traité resta pendant et sans résultat définitif jusqu'à la session des chambres françaises de 1834. Le 24 mai de cette même année la Chambre des Députés rejette le projet de loi relatif à ce traité, par la raison que le ministère n'était pas compétent à décider de la question de l'indemnité, et que cela regardait exclusivement le pouvoir législatif. Plus tard, et après l'organisation d'une nouvelle chambre, le roi de France dans son adresse aux représentans de la nation s'explique de manière à faire savoir qu'il présenterait des projets de lois propres à mettre à effet les traités antérieurement conclus, et ceux jugés nécessaires à l'accomplissement des promesses de la chambre.

Le Roi tint sa parole, et le 15 janvier 1835, M. Humian, ministre des finances présente un bill pour autoriser le gouvernement français à placer sur les différens budgets des années 1836, 37, 38, 39, 40, et 41 les sommes nécessaires au paiement du capital de 25 millions de francs approprié par le traité du 4 juillet 1831 au règlement de la dette envers les Etats-Unis. et sur lequel il serait tenu en réserve la somme de 1,500,000 pour couvrir la créance des citoyens français ; sous la condition que les divers paiemens de la somme de 25 millions de francs ne seraient effectués qu'autant que la France aurait acquis la certitude que le gouvernement des Etats Unis n'avait rien fait qui pût porter atteinte aux intérêts de la nation Française.

Voilà donc le projet de loi soumis à la Chambre des Députés. Le voilà livré à la seule branche qui soit compétente à décider sur son sort : le voilà enfin posé, scruté, débattu dans tous ses points; et après nombre de séances plus animées les unes contre les autres, et dans lesquelles les orateurs donnent un libre cours à tous les moyens qu'ils croient devoir employer pour le faire adopter ou rejeter, le bill est enfin accepté à une majorité flottante de 214 voix, après avoir été amendé de la manière suivante par le général Valazé :

Les paiemens à effectuer en exécution de l'article premier de la présente loi ne pourront avoir lieu qu'après que le gouvernement Français aura reçu des explications satisfaisantes sur le message du président de l'Union, du 2 décembre 1834."

Il n'est pas besoin de dire ici que ce projet de loi ainsi adopté par la Chambre des Députés reçut la sanction de la Chambre des Pairs.

Tous les débats que nous venons de mentionner, toutes les procédures auxquelles nous avons fait allusion ont été régulièrement publiés dans une série de numéros de ce journal. Nous les avons résumés de la manière la plus succinte. Comment donc, d'après les antécédens établis, pourrait-on ajouter foi à des bruits plus mensongers les uns que les autres? Comment supposerait-on un seul moment que la France eut l'intention d'avoir une guerre avec les Etats-Unis? A propos de quoi agirait-elle de cette manière?

Messieurs les spéculateurs du Nord, vous aussi journalistes incomplètement qui débitez trop souvent des nouvelles qui n'ont point le moindre fondement, et qui vous avisez surtout d'y ajouter des commentaires à votre façon, n'avez-vous pas dû voir que vos contes étaient aussi ridicules qu'ils pouvaient l'être ? Donnez en moins à vos mensonges une teinte de vraisemblance si vous voulez tromper la confiance publique. Raisonnez un peu plus longue vous voudrez obtenir toute une nation que ses rapports commerciaux avec le monde entier rend crédule au dernier point. Au lieu de donner à la France une attitude hostile envers le gouvernement américain vous eussiez dû, pour mieux réussir dans vos desseins, faire tout le contraire de ce que vous avez fait, et mettre l'initiative du côté des Etats-Unis. En agissant ainsi vous auriez été beaucoup plus d'accord avec les probabilités et, par conséquent, plus certains du succès de vos projets. En effet: examinez le rôle que joue maintenant la France dans la question de l'indemnité, vous verrez qu'il est tout à fait passif : vous verrez que le gouvernement que vous dites avoir une attitude hostile, ne peut, ne doit pas en avoir : tout ce qu'il peut faire, en supposant qu'une guerre dût jamais avoir lieu, c'est d'attendre le cartel des Etats-Unis et rien de plus. La France ne prendra point l'initiative ; elle a dit à l'Amérique : "Je reconnais vous devoir vingt-cinq millions : je suis disposée à vous les payer ; mais avant tout il me faut des explications satisfaisantes sur l'intention du message de votre Président : Point d'explications, point d'argent, et nous sommes quittes."

Voilà donc, en peu de mots, ce que doit faire, ce que doit dire la France. Elle ne peut pas sortir de ce cercle limité ; toute autre conduite de sa part serait inconstitutionnelle et incompatible avec l'esprit du bill de l'indemnité. Si cette loi se fut exprimée en ces termes : "Le Gouvernement Français paiera irrévocablement la somme de vingt-cinq millions, qu'il reconnaît devoir aux Etats-Unis ; mais elle exige à son tour une explication satisfaisante sur le sens du message, et en cas d'une insulte intentionnelle elle veut une réparation qui puisse convenir à l'honneur de la nation qu'il représente" ; alors la France pourrait la première jeter le gant et déclarer la guerre aux Etats-Unis, mais encore serait-ce après un refus du gouvernement Américain de se conformer à la demande qui lui aurait été ainsi faite. Mais rien de semblable n'existe : la loi dit simplement on vous paiera lorsque vous aurez rempli la condition expresse et sans laquelle le contrat ne peut avoir son plein effet.

D'un autre côté, y a-t-il la moindre apparence d'un mouvement hostile de la part du gouvernement Américain ? Non : Jackson dans ses conversations privées, Jackson en public, Jackson dans des pièces officielles publiées en différentes fois dans le *Globe* de Washington a dit et répété sans cesse, que jamais l'intention du message n'avait été d'insulter la nation Française! Si donc la question n'est pas encore terminée, la seule chose à présumer est que la France n'a point encore reçu l'explication qu'elle a demandée. Mais incessamment elle la recevra; et sitôt après, nous recevrons sans doute la nouvelle officielle que le gouvernement Français a été pleinement satisfait et que l'honneur national dont il est le dépositaire ne désire que de resserrer les liens qui doivent unir à jamais les deux premiers peuples du Monde.

Nous ne saurions terminer sans donner ici la traduction d'un article publié dans la gazette du gouvernement, le *Globe* de Washington du 4 courant :

"L'*Intelligencer* accouche laborieusement de certaines nouvelles qui viennent des presses du parti Whig de New-York, annonçant l'arrivée d'un exprès, porteur de dépêches du cabinet français. Il ajoute l'autorité de ses propres observations pour donner plus de poids à ces nouvelles. Nulle dépêche n'a été reçue à Washington par exprès ou autrement, à moins que, par hasard nos éditeurs *Whigs* n'aient obtenu eux-mêmes des communications du ministère de France, dans lequel cas nous présumons que conformément au précédent établi sous le règne de Genet ils s'empresseront de soumettre le sujet au public.

---

Sentences prononcées, samedi 14 novembre 1835 par le Juge de la Cour Criminelle-

John Smith, pour vol, 2 ans de travaux forcés et les frais.

Horace Wilson, pour vol, 2 ans de travaux forcés et les frais.

L. M. Welsh, pour vol, 2 ans de travaux forcés et les frais.

James Eustis pour vol, 6 mois de travaux forcés et les frais.

John Barns, pour vol, 3 mois de travaux forcés et les frais.

Samuel Henny, filouterie, 4 mois de travaux forcés et les frais.

Ils ont tous été envoyés au Pénitentiaire de Bâton-Rouge, samedi dernier.

---

Le paquebot *Charlemagne*, Capitaine Richardson, venant du Hâvre est arrivé à New-York le 3 novembre. Ce navire a apporté des gazettes de Paris du 3 octobre dernier. Le même jour, est arrivé le navire *Président*, parti de Liverpool le 3 octobre et le navire *Virginien* parti de Liverpool le 8.

Il n'y a rien de nouveau, ou qui soit intéressant dans ces feuilles.—La France paraît plongée dans la plus grande apathie car nous lisons que l'attention publique était complètement absorbée par une grande partie de chasse dans les domaines de Mr. Vigier, et par la saisie faite par le gouvernement de quelques ouvrages philosophiques. Ces ouvrages sont : *La Religieuse* de Diderot, *Jacques le Fataliste*, et autres œuvres de ce genre.

Les nouvelles d'Espagne paraissent être favorables à la cause de la Reine.

### FRANCE

Le *Moniteur* annonce l'arrivée à Paris du général Sébastiani venant de Londres, et l'arrivée du Reschid-Bey ambassadeur et ministre plénipotentiaire de Sa Hautesse auprès du Roi des Français.

Le prisonnier Fieschi a été déclaré par ses médecins complètement guéri de ses blessures. Son complice, Morey, privé de tous les moyens d'attenter à ses jours, persiste à vouloir se laisser mourir de faim.

La *Gazette de France* annonce que des tribunaux de censure ont été établis dans toutes les villes où se trouve un théâtre et dans toutes celles où il peut se publier des dessins ou des caricatures.

La *Gazette de France* annonce que S. M. le Roi des Français, Louis Philippe, a été pendu en effigie sur la place publique de cette ville.

Le Roi et la Reine des Belges voyagent en Angleterre.

On assurait à Paris, le 3 octobre dernier, que le gouvernement venait de recevoir de la Prusse et de l'Autriche les assurances les plus positives de ne se mêler en rien des affaires Hollando-Belges et Espagnoles, malgré toutes les sollicitations de l'Empereur Nicolas.

Le *Moniteur du Commerce* assure que le cabinet des Tuileries non-seulement coïncide avec les vues du cabinet de Londres dans les affaires de la Russie et de la Turquie, mais encore il est disposé à agir énergiquement de concert avec l'Angleterre.

On assure positivement que les grandes puissances composant la Sainte Alliance" réduisent leur état militaire.

Le 19 septembre le bruit courait à Vienne que le ministre mexicain Bustamente avait réussi à arracher du roi de Prusse la reconnaissance de l'indépendance du Mexique.

Suivant tous les rapports que nous recevons il paraît que la plus grande fermentation agite Berlin. Ce n'est pas seulement la basse classe du peuple qui est en mouvement mais c'est encore dans la haute société qu'on murmure contre les actes du gouvernement. Les cafés et les promenades publiques sont transformés en autant de tribunes aux harangues où de hardis orateurs viennent prêcher la réforme et invoquer la constitution. Mais le gouvernement a pris ses mesures. Déjà le Prince Charles, colonel général de la garde royale et le Prince Auguste grand maître de l'artillerie sont arrivés à Berlin et de nombreux détachemens des garnisons de Potsdam et Magdebourg marchent sur la capitale. L'accroissement prodigieux de l'armée prussienne a ruiné le trésor, le peuple est écrasé d'impôts et le gouvernement ruiné a recours aux emprunts.

### NOUVELLES RECENTES D'ESPAGNE.

Nous lisons ce qui suit dans la *Gazette de France* :

Des lettres de Madrid, datées du 24 sept. au soir, annoncent que Mr. Mendizabal avait enfin réussi à compléter son cabinet; voici comment il se compose, M. Arguelles, président du conseil, sans porte-feuille; M. Gil de la Cuadra, ministre de l'intérieur; M. Gomez Becera, de la justice; M. Sancho, de la guerre; et M. Ulloa, de la marine: le général Alava est conservé ministre de la guerre et M. Mendizabal des finances.

Si le général Alava refusait de faire partie du conseil, il serait remplacé par M. Alcala Galiano. Le général Quiroga a été envoyé au comte de Las Navas, et une autre personne qui possède toute la confiance de Mendizabal est parti pour aller joindre M. Carrasco, dans l'Estramadure, pour adopter les mesures nécessaires à la convocation des Cortès, et la création de lois électorales dans un système plus libéral. C'est à ces conditions que les colonnes du Comte Las Navas et de M. Carrasco se sont arrêtées dans leur marche sur Madrid, le premier à Val de Penas et l'autre à Navalmoral à trente heures de marche de Madrid.

Les détails suivans peuvent donner une idée de l'esprit public en Espagne. La junta de Badajos voyant que le ministère restait sourd à toutes ses remontrances, publie une longue réclamation signée par toute la totalité des membres dans la quelle nous remarquons le passage suivant: "Le gouvernement de la junte jusqu'alors offensé de se voir considéré comme des rebelle par des ministres qui s'opiniâtrent à rester en place en dépit des vœux hautement manifestés par le peuple, à résolu de déclarer les ministres de la couronne traîtres à la patrie, et donne jours après cette publication ils n'ont pas abdiqué leur pouvoir et fait place à d'autres qui jouissent de la confiance du peuple"

Un nouveau manifeste plein d'énergie a été publié par la junta d'Aragon le 16 Sept. après avoir énuméré tous les crimes et les torts du gouvernement cette proclamation termine en ces termes "Arragonais, vous êtes trop avancés dans votre nouvelle carrière pour faire à présent un seul pas en arrière, et il est impossible que vous oublieriez après avoir si énergiquement proclamé vos principes et donné l'exemple à la Péninsule entière. Notre constance nous assurera la victoire. Plus de remontrances respectueuses à l'avenir déployons le front de nos bataillons et que des hymnes de la victoire et de liberté ébranlent les palais de nos tiens Sybarites. Vive la Reine Constitutionnelle! Liberté à jamais! Union et force!

Dans le bulletin de la Corogne du 12, nous lisons la seconde adresse présentée à la Reine. Cette pièce est signée par le Comte de Orthigueira, et nous lisons parmi les notables de la province, nous y remarquons le passage suivant.

"La junta auxiliaire de cette capitale n'excitera jamais le peuple à la révolte et ne veut pas voir régner l'Anarchie. Chacun des membres offre à votre Majesté toutes les garanties possibles de leur attachement à l'ordre et à la tranquillité publique, et de sacrifices pour consolider nos institutions libérales. Mais, Madame, entre le joug humiliant de l'Estamage et les désordres de l'Anarchie il existe un sage milieu qu'il est œuvre pour sauver la monarchie. Tâchons ne vous pas ici proclamer que la révolte est un devoir, mais elle admet que dans les circonstances actuelles elle est au moins très excusable. En effet, que voyons nous? Des ministres que leur orgueil et leur ambition semblent avoir cloué dans leurs fauteuils en dépit de l'élévation du peuple, des hommes qui pour satisfaire leur cupidité plongent dans la misère et dans toutes les horreurs d'une guerre civile, toutes les provinces de la Péninsule! Aussi voyons nous le peuple courir aux armes pour obtenir ces réformes vainement sollicitées d'une manière pacifique et respectueuse. Et cependant, Madame, vos ministres, sourds aux cris du peuple insensible aux misères et aux calamités publiques, persistent à vouloir rester au pouvoir, dût la monarchie en périr." Nous, Madame, membres de la junte, donnons à votre Majesté le conseil que ses ministres eussent du lui donner depuis longtemps. Qu'elle convoque une représentation nationale! Voilà l'unique moyen d'appaiser la tempête et de ramener en Espagne la paix et la prospérité."

Un engagement a eu lieu entre les troupes de la Reine et celles du prétendant, le 21 du mois dernier, Balmaceda. Suivant tous les rapports, les carlistes ont été battus. Ils ont eu 200 hommes tués et 800 blessés. On annonce deux autres combats dans lesquels les christinos auraient eu l'avantage.

Le *Courrier du Midi*, sous la rubrique de "frontières de Catalogne, 29 septembre," annonce ce qui suit : Les bataillons carlistes qui avaient pénétré en Catalogne ont été complètement mis en déroute par une partie de la légion étrangère venue du service de France en Espagne. C'est à Urgel que cette légion, arrivée d'Afrique, a rencontré les soldats du prétendant qui n'ont pu résister à leurs bayonnettes. Ces malheureux sont dans la plus grande détresse; sans vêtemens et sans pain; ils ne trouvent aucune sympathie parmi les Catalans qui, loin d'être les partisans du pouvoir absolu, poussent au contraire à l'excès leurs idées libérales. Aussi voit-on les soldats carlistes passer par bandes de 15 à 20 au service de la reine. Les hordes de contrebandiers et de malfaiteurs qui désolent la Catalogne se sont elles-mêmes déclarées contre les carlistes.

On vient de découvrir une conspiration dont le but était de livrer Saint-Sébastien aux carlistes. Cette découverte est due au hasard. Une lettre remise à un colonel de milice fit connaître le complot. Les traîtres ont été arrêtés.

Le général Palafox est nommé capitaine général du royaume d'Arragon, et Mina capitaine général de la Catalogne. Ces deux vieux soldats de l'indépendance ont chacun adressé une proclamation aux peuples de ces provinces.

La junta de Motril a pris sur elle-même de décréter libres et permis toute espèce de culte religieux.

On disait à Bayonne que dans la nuit du 22 au 23 septembre, Don Carlos avait dispara de son quartier-général à Quincoces.

Le *Mémorial Bordelais* du 1er. octobre assure sur la foi d'une lettre de Bayonne, que M. Mendizabal avait donné sa démission de premier ministre d'Espagne, en conséquence du refus fait par les juntes provinciales de se soumettre au gouvernement central et de dissoudre leurs réunions, malgré toutes les promesses faites dans le programme du nouveau ministère. La reine, ajoute cette lettre, a accepté cette démission avec le plus profond chagrin. M. Mendizabal a résolu de s'expatrier et de retourner à Londres par la voie de Lisbonne.

Le colonel Carbonel, agent de la reine à Londres, a reçu des dépêches de Lacy Evans, datées, Bilbao, 20 septembre. La première division des forces auxiliaires anglaises devait partir le lendemain pour Vittoria, pour y entrer en quartiers d'hiver, exercer et discipliner ses recrues avant d'entrer en campagne, le printemps prochain.

Don E. Romero, envoyé par le gouvernement de Toreno en Andalousie pour y fomenter des troubles, a été arrêté le 9 à Séville.

---

### Nouvelles de Colombie.

Nous avons reçu des lettres d'une des maisons de commerce les plus respectables de La Guayra, qui nous apprennent que ce malheureux pays est encore plongé dans l'anarchie. Nos concitoyens qui se trouvent dans cette ville se plaignent amèrement de ne pas voir de navires de guerre des Etats-Unis croiser sur ces côtes pour protéger le commerce américain. Ce sujet mérite bien l'attention du gouvernement. Nous donnons à nos lecteurs l'extrait d'une lettre du 13 octobre.

"Je ne vois aucune perspective de paix et de repos pour ce malheureux pays, d'autant plus que nous apprenons que Maracaybo s'était déclaré en faveur des réformateurs. Le général Montillo, gouverneur militaire, venait de s'embarquer et passait la barre lorsqu'il reçut la nouvelle de ce mouvement: cependant il continua son voyage, et est à présent à Carracas. Vergas désirerait beaucoup qu'il accepât l'emploi de ministre de la guerre qu'occupe Hermats. Nous avons reçu des nouvelles de Paez: ses forces augmentent journellement, et son armée se recrute des nombreux déserteurs de l'ennemi. Mais par malheur nous venons d'apprendre que le général Gomez avait éprouvé une défaite à Carassano, après, cependant, avoir tué aux réformateurs 50 ou 60 soldats.

"Une lettre du consul américain à Puerto-Cabello nous apprend que l'amiral Beluche, commandant une flottille de trois goëlettes de guerre, avait remonté la côte pour y chercher des renforts, si toutefois il peut en trouver. Il est impossible de prévoir le dénoûment de tout ceci, car l'affaire de Maracaybo est venu compliquer ces troubles. Le commerce américain se trouve ici exposé aux plus grands dangers, si le gouvernement des Etats-Unis ne vient promptement à son secours."

Une autre lettre du 14 confirme ces nouvelles, et ajoute que le général Heres se portait sur l'Angustura pour y attaquer Monagas, et que dans l'île de la Marguerite on travaillait activement à l'augmentation de l'armée navale.

On ajoute aussi que le général Gomez a reçu des renforts considérables de la Marguerite, et qu'il avait reçu un convoi d'armes et de munitions. Si ces faits sont exacts, on doit s'attendre sous peu à une action décisive.

---

### UNE VISITE A CARROLLTON.

Lundi dernier nous eûmes le plaisir, pour la première fois, d'aller visiter les nouveaux établissemens du chemin à coulisses de Carrollton. Le chemin est en très bon état dans ce moment, et lorsque les améliorations qu'y font journellement la compagnie auront été terminées, nous ne doutons pas que cette promenade ne soit l'une des plus belles et des plus fréquentées de la Nouvelle-Orléans. La machine à vapeur est excellente: elle arrive d'une des premières fonderies d'Angleterre, les chars sont très commodes pour le voyage, et ce qu'il y a de plus intéressant au public c'est la modicité dans le prix du passage qui est fixé à 25 cents. Nous présumons que la concurrence actuelle engagera les directeurs du chemin de Pontchartrain à diminuer leur tarif.

L'Hôtel de Carrollton est un des plus beaux établissemens publics que nous ayons encore vus dans les environs de la Nouvelle-Orléans. La maison est spacieuse; une vaste galerie tournante l'entoure et contribue à rendre l'établissement aussi agréable que possible. L'édifice est à deux étages ; parfaitement distribué pour la plus grande commodité des voyageurs : Il est dominé par un belvédère superbe, d'où la vue se porte sur toutes les campagnes voisines ; la pointe de Deschapelles y paraît dans toute sa beauté: la vaste habitation de M. Lucien Labranche, offre à l'œil du spectateur le tableau de l'un des plus immenses champs de cannes à sucre de la côte. Ces différents agrémens du site, devront concourir, nous le présumons à rendre cet endroit, un véritable séjour de délices, à toutes les saisons de l'année.

L'Hôtel, d'ailleurs, est parfaitement tenu, et la complaisance, le zèle que met le propriétaire à satisfaire le public, lui méderont, sans doute, le patronage d'un grand nombre de nos amateurs.

Nous n'avons, quant à nous, que des louanges et des remerciemens sincères à lui donner pour la bienvenue qu'il nous a faite.

---

Le capitaine *Loring*, du brick *Hunter*, arrivé à New-York, venant de Lanzavote, une des îles Canaries, rapporte que la veille de son départ, une affaire sérieuse avait eu lieu entre les partisans de la Reine et ceux de don Carlos, dans la quelle ces derniers ont éprouvé de grandes pertes. Deux couvents ont été brûlés et plusieurs moines égorgés.

---

Le *Temps* en faisant allusion au mariage projeté entre le duc de Orléans et une princesse de Russie, dit qu'il n'y ajoute pas plus de foi qu'aux bruits qu'on fait circuler que le duc de Nemours n'était allé à Londres que pour y courtiser son Altesse Royale la princesse Victoria, héritière présomptive de la couronne de la Grande-Bretagne.

---

Les gazettes suivantes ont cessé de paraître en France par suite de la nouvelle loi sur la presse: *La Caricature*, *l'Election de Bordeaux*, la *Figure*, la *Gazette de Normandie*, le *Patriote du Puy-de-Dome*, et le *Dauphinois*.

---

Le camp de Kalich est enfin levé, et les monarques du Nord de l'Europe, y compris l'Empereur d'Autriche vont se réunir en Congrès à Teplitz. Les journaux anglais témoignent beaucoup d'inquiétudes à ce sujet.

---

M onsieur l'Editeur de l'*Abeille*,

*Monsieur*,

En faisant comme d'habitude, dans l'après-midi d'hier mes achats de farine, je me trouvais dans un magasin où l'on venait de jeter le *Courrier* ; comme je suis assez amateur de nouvelles politiques, et que j'avais entendu dire que *la malle du Nord* nous en avait apporté de récentes d'Europe, *j'ouvris* avec empressement cette feuille pour prendre connaissance de ces nouvelles ; mais quelle a été ma surprise d'y voir en tête de la 1re. colonne un article signé *par les employés du Maire*, en réponse à celui que vous avez eu la bonté d'insérer sous la signature d'un *Boulanger*.

Je vous avoue, Monsieur l'Editeur, qu'avec toute la patience que j'ai mise à lire et relire l'article des *employés du maire*, je suis encore à comprendre ce *gâchmatias* sans tête et sans queue, qui me laisserait plutôt croire que le *employés du Maire* seraient bien mieux d'entrer dans ma confrérie que d'*apprendre à lire un bureau où il s'agit de rédiger des mémoires tous les huit jours*, et qui, par parenthèse, ne m'est pas peu mieux raisonnée que l'article auquel je réponds.

Mais, monsieur l'éditeur, telle n'est pas mon intention d'entrer en polémique avec qui que ce soit, et moins encore avec des majestés.—Je viendrai donc au fait.

Je lis dans le premier paragraphe de l'article des *employés*, "que, si je me fusse donné la peine de lire le Courrier, j'aurais pu, le samedi, connaître le poids du pain."—Je répondrai à cela, qu'en premier lieu, je ne suis pas abonné au Courrier; qu'en second lieu, le *signateur du maire ne figurait pas au bas de l'avis*, et que rien ne rendait cette publication *officielle*; et qu'en troisième, l'ordonnance dit positivement "*que le Maire est autorisé à publier le poids du pain tous les samedi de chaque semaine.* Or, les employés du maire ont manqué à *leur devoir* (en deux points; d'abord d'avoir publié dans le Courrier le tarif sans la signature du maire, qui, *seule le rend officiel*; ensuite d'avoir différé jusqu'au lundi pour le faire paraître dans la feuille officielle.

Quant au calcul à faire et dont on nous parle, qui doit déterminer le poids du pain; le maire a, ce nous semble, d'assez bons *mathématiciens* pour faire, comme *l'exige encore l'ordonnance*, ce calcul tous les huit jours, c'est-à-dire tous les vendredi. Le maire doit obéir aux lois, et mettre de côté les suppositions qui sont *faites par ses employés*.

On nous dit aussi que le maire n'est pas obligé de deviner le prix de la farine. Je n'ai jamais cru le maire un bien grand *sorcier*, mais je croyais qu'il était de son *devoir* de s'arranger de manière à connaître le prix de la farine le jour où doit se changer le tarif. La chose n'est pas bien difficile; et, sans être devin, pour peu que l'on ait deux jambes, une langue, et un peu de bonne volonté, on peut connaître le prix de la farine le vendredi; d'ailleurs le maire n'a-t-il pas ses employés sous ses ordres.....

Quant au dernier paragraphe, je crois que lorsqu'il a été écrit, que l'on devait se trouver nécessairement ailleurs qu'à la chose; que sais-je, peut-être enfantait-on alors un de ces mémoires par *lesquels* et avec *lesquels*,

J'ai l'honneur de vous saluer.

UN BOULANGER.

*P. S.* J'ose espérer que les employés du maire voudront bien à l'avenir se conformer à l'ordonnance de 11 octobre 1823.—(*Communiqué.*)

---

### DERNIERES DATES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| New-York..... | 3 nov. | Boston..... | 2 nov. |
| Philadelphie..... | 4 " | Baltimore..... | 4 " |
| Charleston..... | 10 " | Washington... | 5 " |
| Paris..... | 5 oct. | Liverpool..... | 8 oct. |
| Hâvre..... | 3 " | Londres..... | 7 " |

## COMMERCIAL.

NOUVELLES-ORLEANS, 17 Nov. 1835.

COTON.

226 balles Mississippi à 15cts.
130 Dito dito à 15
Il y en a plus en vente, prix inconnu.
FARINE—Par baril 27. 4

## JOURNAL MARITIME.

### PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIÉS.

☞ Point d'expéditions hier.

ARRIVES.

Bateau de remorque Pilot, Crowell, des Passes—il a amené dans le port le navire Talma.
Bateau de remorque Hudson, Hewrin, des Passes, avec le navire William & John, et les brigs Roanoke et Damon.
Navire Talma, Dillingham, de Bordeaux.
Navire William & John, Robinson, de N.-York.
Brick Damon Diernoy, de New-York.
Brick Roanoke, Hatch, de N.-York.
Brick Choctaw, Florance, de la Havane.
Brick Augusta,——, de Thomaston.
Bat. à vap. Majestic, Swon, de St.-Louis.
Bat. à vap. Claiborne, Barrert, de Vicksburg.

MEMORANDA.

Le Talma est parti le 25 septembre, en compagnie du Grand Ballochan; il a essuyé du gros temps dans le golfe. La Jeune France est partie le 20 et le Lotus le 14 septembre.

---

UNE réunion complette des propriétaires du steamer **Merchant**, est requise au bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Océan, mercredi 18 du courant, à 1 heure après midi, pour la réception du rapport du comité, et pour nommer des agens permanens.
17 nov—2

---

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.—Le bateau-à-vapeur **MAJESTIC**, capitaine W. SPARHAWK, ayant une partie de sa cargaison, partira pour les susdites destinations et les postes intermédiaires Dimanche prochain, 22 du courant, à 10 heures A. M.

Le Majestic prendra du fret pour Vicksburgh, la Rivière Blanche, Memphis, Randolph, Mill's Point, Paducah, Smithland et tous les autres lieux intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
FORSYTH, GOODWYN & FORDS.
18 nov rue Poydras.

---

POUR LA HAVANE—Le brick **APALACHICOLA**, capitaine SPICER, partira positivement Jeudi 19 du courant. Ce navire peut recevoir encore l'encombrement d'environ 200 barrils à fret si on s'adresse de suite à
M. S. CUCULLU, LAFEYRE & Co.,
17 nov No. 27 rue Toulouse.

---

AVIS—Le capitaine ni le consignataire de la barque française, Ernest, ne seront pas responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.
18 nov

---

Change sur New-York, à vendre par
18 nov JULES LE BLANC & Co.

Change sur Paris, à vendre par
18 nov JULES LE BLANC & Co

---

REÇU par le navire Talma, de Bordeaux et à vendre par le soussigné :800 caisses de fruits à l'eau-de-vie; 1000 paniers d'anisette ; 500 caisses de vin clarret des récoltes 1825, 26 et 28 ; prunes fraîches en caisses ; fromages et saucissons etc.
18 nov L. G. SASSINOT.

---

Marchandises pour le Barrend mexicain—Un assortiment complet de rubans, listones, rebecilla, bocadillos, galons noirs, rubans de satin et de gaz etc. Plus, quelques barrils de vin rouge de qualité supérieure et quelques vins de Champagne, à vendre par
JULES LE BLANC & Co.
18 nov no. 103, rue Royale.

---

Banque de la Cité—Nouvelle-Orléans 17 nov 1835—Une récompense honnête sera donnée à celui qui pourra donner quelques renseignemens sur Edouard Carey, ci-devant portier de cette institution, qui a disparu le 13 septembre dernier.
18 nov ROB. J. PALFREY, caissier

---

VOL—Au moyen d'une échelle, des voleurs se sont introduits la nuit dernière dans l'appartement de M. William Smith et ont volé une montre en or de Lépine, à répétition, garnie d'une chaîne en or anglaise très pesante, cachet, bague et anneau. Sur ce cachet se trouvent gravées les deux lettres W. S. Plus une paire de boucles de bretelles en argent, une petite lampe de verre et toute la monnaie que M. Smith avait dans ses poches montant à $6 en espèces et un billet de $5. Ces coquins ont eu l'audace d'entrer dans la chambre à coucher de M. Smith où brûlait une lampe à laquelle ils ont allumé la leur. Ils avaient jeté au chien de garde un énorme morceau de viande, ce qui sans doute l'a empêché d'aboyer. Comme il devient très à la mode de pénétrer dans la chambre à coucher des gens, sans même leur en demander la permission nous invitons ces messieurs qui nous ont honoré de leur visite à vouloir bien récidiver, on leur prépare un bon accueil.
18 nov.

---

LES créanciers de Dame Veuve Baptiste St Amand et de Sieur Baptiste St. Amand sont invités à faire connaître, avant le 25 de ce mois, à Jules Mercy, notaire public, en son étude, rue Royale No. 43, le montant et la nature de leurs réclamations. Les créanciers par billets ou par comptes, sont priés de les fournir au notaire pour être par lui paraphés ou certifiés ; ceux qui y manqueront seront privés du bénéfice d'un concordat qui a déjà passé ou jourd'hui en leur faveur.
18 nov—7

---

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Police pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans. Le certifie par le présent, que le 19 novembre 1835, jugement a été entré en cette cour, dans la cause de Numa Lanusse contre Soldelle Lemelle, son épou